

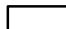




**COMMUNE DE WILLER-SUR-THUR**  
**EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRi de la THUR**  
**APPROUVE LE 30 JUILLET 2003.**

**LEGENDE**

-  **ZI** - Zone inondable en cas de crue centennale
-  **ZR** - Zone à risque élevé en cas de rupture de digue
-  **ZRF** - Zone à risque d'inondation, en particulier si rupture de digue
-  **ZN** - Zone soumise au risque de remontées de nappe
-  Digues

(Source : Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Thur – arrêté préfectoral du 30 juillet 2003)

**DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE**

La Thur est un affluent rive gauche de l'Il qui prend sa source dans les Vosges à Wildenstein. La Thur a un régime torrentiel jusqu'à son débouché dans la plaine à Cernay. Le bassin versant de la Thur représente 200 km<sup>2</sup> sans compter la vieille Thur et son parcours est de 53 km.

**1 - Nature et caractéristique de la crue :**

La Thur est une rivière qui a connu au courant du dernier siècle, de très fortes crues qui ont marqué la mémoire humaine. Les plus récentes, sont celles de mai 1983, février 1990. La Thur présente un caractère torrentiel jusqu'à Vieux-Thann avec des crues rapides, violentes et parfois destructrices.

A l'aval de Cernay, la pente diminue fortement et les inondations ont un caractère de plaine. Le débit de la crue de fréquence de retour 100 ans à la station de Staffelfelden, est estimé à 210m<sup>3</sup>/s. La cartographie a été faite sur la base d'une étude hydraulique réalisée sur une hypothèse de crue centennale.

**2 – Qualification de la crue et réglementation du Plan de Prévention des Risques inondation :**

**Quatre zones d'inondation apparaissent sur la cartographie.**

- Une zone inondable en cas de crue centennale par débordement naturel notée ZI. sur la carte.  
Dans cette zone, les nouvelles constructions ainsi que les remblaiements sont interdits. Dans la partie vosgienne, le risque est en général très élevé du fait des vitesses de l'eau.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue et située à l'aval immédiat des ouvrages notée ZR sur la carte.  
Pour cette zone, le risque est considéré comme élevé du fait des vitesses et des hauteurs de l'eau atteintes en cas de rupture ou de défaillance des ouvrages. Les nouvelles constructions y sont également interdites.
- Une zone d'inondation en cas de rupture des digues situées plus à l'arrière des ouvrages de protection, notée ZRF sur la carte.  
Dans cette zone, le risque est considéré comme limité, du fait notamment des vitesses de l'eau qui sont plus faibles. Les nouvelles constructions y sont possibles moyennant le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction des sous-sols et la construction au-dessus de la cote des hautes eaux.
- Une zone soumise à risque d'inondation en cas de remontées de nappe, notée ZN sur la carte.  
Dans cette zone, les risques sont limités et les constructions y sont toujours possibles, à condition qu'elles ne comportent pas de sous-sol.